Fiche 2.1 : Le document unique et sa méthodologie

Objectif :

Rédiger ou mettre à jour un support dans lequel l'employeur transcrit et met à jour les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.

Pourquoi mettre en place un document unique (DU) ?

Le DUER est prévu par le code du travail

L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

La mise à jour du document unique (DU) qui est « l'inventaire des risques identifiés » dans l'entreprise doit être réalisée au moins une fois par an et à l'occasion d'événements susceptibles de modifier les conditions de travail

Le DU, que comprend il ?

Point de départ de la démarche de prévention de votre entreprise, le DU regroupe :

- les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés de votre entreprise ;
- un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de votre établissement ;
- une classification de ces risques ;
- un plan d'action.

Pour plus d'informations :

www.ameli.fr
Rubrique : outils-gestion-prevention-risques-professionnels/duer

NB

Le document unique doit être réalisé :

- en structurant une stratégie de prévention autonome et cohérente pour chaque établissement/bâtiment d'une entreprise,
- sous tout type de support ÉCRIT ou NUMÉRIQUE,
- Il est tenu à la disposition des salariés, membres du CSE, DP, médecin travail, agents de l'Inspection du travail, DIRECTE CARSAT.
- il est mis à jour au moins une fois par an ainsi qu'en cas d'AT répété et grave et lors de changement impactant l'organisation et les bâtiments.

IMPORTANT : seul l'employeur est responsable du DUER même s'il confie sa réalisation à une personne référent sécurité interne ou externe

Fiche 2.1 : Le document unique

Comment élaborer son DU ?

Les 5 étapes méthodologiques

Étape 1 Préparer la démarche	Étape 2 Déterminer les unités de travai	Étape 3 Repérer les situations à analyser	Étape 4 Analyser et classer	Étape 5 Plan d'actions prévention
Faire un 1er constat de la situation AT/MP de l'entreprise Lire les documents internes liés à la santé et sécurité (Registre des AT et sinistre...) Recenser les AT/MP de l'entreprise Identifier les cas de sinistre véhicule	Faire une cartographie des différentes activités de l'entreprise Catégoriser les activités et sous activités de l'entreprise Lister les tâches et missions des salariés (fiches de poste...)	Identifier par UT « conducteur » les sites client principaux et représentatif de l'activité Étudier les documents : lettre mission Sélectionner une journée « type » de référence pour la phase 4.	Identifier les risques par UT Sur la base d'un questionnaire d'EVRP, réaliser un entretien par UT en prenant une situation de travail représentative Observer les situations de travail en analysant les conditions réelles	Définir les priorités d'actions pour supprimer les risques Identifier les mesures de prévention techniques, organisationnelles et humaines Impliquer les salariés dans le plan d'action et déterminer leur rôle

Pour plus d'informations :

Netentreprise.com www.risquesprofessionnels.ameli.fr la fiche entreprise du médecin du travail	www.aft.com www.choisis-ton-avenir.com	données internes entreprise	site INRS.fr-OIRA Tutoprev pédagogie	Ed 6089: aides techniques TRM Tutoprev accueil

Étape 1
Préparer la démarche

Fiche 2.1 : Le document unique

Objectif :

Faire un constat de la situation accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP) de l'entreprise.

1. Consulter la documentation interne

Les documents réglementaire de santé et sécurité au travail concernant les risques :

- fiche d'entreprise du service de santé au travail,
- déclarations et analyses des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- données statistiques AT/MP CARSAT de la branche transport,
- fiches de données de sécurité des produits utilisés (FDS),
- rapports annuel du CSE CSST,
- programme annuel de prévention des risques professionnels,
- notices et consignes de sécurité liées à certaines activités.

2. Analyser les données internes de l'entreprise

Consulter les responsables des différents services de l'entreprise (administratif, exploitation, entretien, qualité...) pour rassembler indicateurs internes liés à :

- SANTÉ/SÉCURITÉ : Les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- RH : Le taux d'absentéisme et de turn-over.
- ÉCONOMIQUE : Les déclarations de sinistres véhicules, casse marchandises.

- lister les métiers et postes de travail sur lesquels il y a le plus d'accident, et le profil récurrent des salariés ayant eu un accident/incident (ancienneté, formation...),
- axer la démarche d'EVRP en priorité sur ces activités et postes.

Pour plus d'informations :

Fiche 10.3 le projet de Prévention et ses indicateurs - AFT.

Guide 1 Analyse et suivi des AT/MP - AFT

Étape 2
Déterminer les UT

Fiche 2.1 : Le document unique

Objectif :

Identifier les risques spécifiques à des groupes de salariés pour définir les unités de travail.

1. Définir les unités de travail de l'entreprise

- Découper l'activité de l'entreprise selon ses spécificités : administratif, exploitation, etc.
- Concernant les conducteurs, les unités peuvent être liées au type de véhicules, au type de marchandises transportées, au type de clients.

2. Identifier les salariés référents des unités de travail ou créer des groupes de travail

- Identifier des salariés et conducteurs volontaires ayant de l'expérience et de la polyvalence dans l'entreprise.
- Mener des entretiens avec ces « référents » pour identifier les risques liés au travail « réel ».

NB Les profils de conducteur, tuteur, formateur ou membre du CSE peuvent être facilitant, de part leur disponibilité sur des temps « hors conduite ». **Une formation à la prévention est recommandée.**

3. Lister les missions principales et tâches réalisées dans ces unités de travail

- Cette description du travail réalisé doit refléter une journée ou une semaine « type » et être basée sur des entretiens avec les salariés référents.
- Ces fiches métiers seront définies au plus près de l'activité réelle des salariés (horaires, contenu des missions, procédures et outils de travail).

Important

Ces entretiens doivent être basés sur une relation de confiance
Celle-ci est primordiale pour que les salariés décrivent leurs poste en toute transparence (les contraintes et difficultés réelles du terrain, les stratégies et procédures d'adaptation aux imprévues...).

Les différentes formes du travail, A. WISNER

Travail prescrit : se réfère à ce qui est formellement demandé, organisé et contrôlé

Travail réel : part d'intelligence au-delà du prescrit, tout ce que l'on fait vraiment

TRAVAIL

Travail réalisé : partie la plus visible du travail qui fait l'objet de jugements et d'évaluations

Travail vécu : manière dont le sujet éprouve, interprète et donne sens au travail

Étape 3
Repérer les situations à analyser

Fiche 2.1 : Le document unique

Objectif :

Identifier par UT « conducteur » les sites client principaux et représentatifs de l'activité

1. Consulter la documentation interne

- Les ordres de mission, les plannings d'exploitation.
- Les protocoles de sécurité.
- Les remontées d'informations des conducteurs sur les risques (cf. fiche 1.4 outil les remontées de situation dangereuse).

2. Identifier une ou plusieurs situations de travail principales et représentatives de l'activité

Pour mener l'entretien de l'EVRP avec le ou les salariés « référents », vous devrez définir la situation de travail de « référence ». D'autant plus si vous décider de réaliser l'EVRP en observation directe des situations de travail.

- Mener des entretiens avec les salariés « référents d'UT ».

Pour les « UT » conduite, cela peut permettre d'identifier une tournée client de « référence »

Pour les « UT » logistique, cela peut orienter le choix d'une journée de « référence » dans la semaine, en terme de charge de travail, et de diversité des situations rencontrées.

3. Concernant les situations de travail dangereuses et « redoutées », mais ponctuelles

Il faudra traiter ces situations au cas par cas :

- Les sites où il est difficile de manœuvrer avec le véhicule
- Les marchandises nécessitant des efforts physiques pour décharger/charger ou pour l'arrimage
- Les sites clients avec des remontées de casse matérielle ou véhicule, ou des AT
- Se référer aux protocoles de sécurité existants, mentionner ces risques s'ils sont non-identifiés et rechercher des mesures de prévention avec le client.

NB

Les situations de travail ayant engendré des casses/sinistres matériels peuvent être révélatrices d'une activité sous fortes contraintes (en termes d'espace, de temps, flux tendu, de manque de repos) et donc sources potentielles de risques d'accidents du travail (AT) ou maladies professionnelles (MP).

Étape 4
Analyser et classer les risques

Fiche 2.1 : Le document unique

Objectif :

Identifier les risques par unité de travail (UT)

1. Connaitre et comprendre les risques

Avant de démarrer la phase de repérage et d'analyse des risques, il est important de bien connaitre et comprendre la notion de risques professionnels. Chacun des interlocuteurs doit partager la même représentation des risques évoqués. Une mise à niveau des connaissances peut être réalisée sur la base des supports suivants :

Documentations sur les risques des métier :

Pour la personne en charge de l'EVRP

Les Fiches risques, issues des « TUTOPREV pédagogie » illustrent les risques pour les métiers du transport, de la logistique et de la réparation poids lourds.

Pour les salariés « référents » interrogés

Les fiches « TUTOPREV accueil »

Les fiches d'information sur les risques professionnels TRM

Formations :

Modules en lignes INRS – les bases en prévention https://www.eformation-inrs.fr/formation/8

Formations dédiées au transport et logistique APTRL et APS - Guide 9 programmes de formation S et ST

Pour plus d'informations :

www.inrs.fr, rubrique actualités TUTOPREV'

ED 4465, TUTOPREV pédagogie TRM, les Fiches risques – INRS

ED 4460, TUTOPREV pédagogie Logistique, les Fiches risques – INRS

ED 4462, TUTOPREV pédagogie Garage, les Fiches risques – INRS

Fiche 2.1 : Le document unique

2. Analyser les risques par des entretiens d'évaluation des risques professionnels

Comment préparer les entretiens ?

- S'organiser avec le manager pour rendre disponible le ou les salariés hors de l'activité de production
- Prévenir les salariés du jour et de l'objet de l'entretien
- Prévoir un temps suffisamment important (minimum 2h)

Quel outil utiliser ?

- **Le Guide d'entretien OIRA :** Un outil en ligne de repérage des facteurs de risques et de mesures de prévention par secteur d'activité.

Pour qui ?

- Les chefs d'entreprises et personnes en charge de l'évaluation des risques professionnels. L'évaluation doit être faite après ou lors de l'échange avec les salariés.

OIRA pour le transport routier de marchandises (TRM)

- Cette évaluation est destinée à l'analyse de l'activité des conducteurs de transport de marchandises, utilisant des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

version pdf ed 6095 de OiRA sur site INRS

Site internet OIRA , questionnaire en ligne

Afin d'aider les petites entreprises à faire leur évaluations des risques, l'INRS développe des applications informatiques sectorielles dans un logiciel appelé OiRA. Ces outils en ligne très simples d'utilisation guident l'utilisateur dans sa démarche d'évaluation des risques et lui proposent des solutions de prévention adaptées à son métier.

Pour plus d'informations :

outils en ligne INRS - OIRA

http://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html

ED 6095 – INRS

Fiche 2.1 : Le document unique

3. Analyser les risques par des observations de situation de travail

Comment préparer et cibler les observations ?

- Identifier les éléments de variabilité de l'activité.
- Choisir une journée représentative « type ».
- Prévenir le salarié qui sera observé, et avoir son consentement pour l'observation.
- Informer le client de la démarche si présence sur un site privé.

Comment réaliser techniquement des observations ?

Plus particulièrement, pour l'analyse des risques TMS ou de manutention, il est important de s'équiper :

- d'un bloc note et d'un crayon, d'une grille de relevé d'activité à remplir, questionnaire OiRA...,
- d'un téléphone ou appareil photo permettant de réaliser des vidéos,
- d'un mètre de mesure,
- pour une analyse du risques lié aux manutentions manuelles, la grille d'analyse de la charge physique ED 6161 ou la grille ITAMAMI.

Important

La réalisation de vidéos pour les analyser ensuite avec un groupe de travail interne, nécessite de demander le consentement de la personne observée.

Pour bien exploiter techniquement ces vidéos, il est nécessaire de:

- prendre un grand angle de vision, voir le corps du salarié observé dans son intégralité, et dans son environnement,
- de réaliser des séquences de quelques minutes, du début d'une tâche jusqu'à la fin. Exemple : Prendre des tuyaux dans leur caisse, les brancher, les serrer, ouvrir les vannes.
- de se placer dans un endroit où l'on ne gêne pas le déplacement et où l'on est en sécurité soi-même.

Pour plus d'informations :

La grille ITAMAMI

ED 6161 – INRS La grille analyse charge physique

Fiche 2.1 : Le document unique

4. Classer les risques

Afin de définir avec les salariés, les risques les plus importants et de prioriser les actions à mettre en œuvre, deux critères sont à évaluer :

- la **gravité** : liée aux conséquences éventuelles des dommages corporels,
- La **fréquence** : liée à la probabilité d'apparition – d'occurrence.

Le croisement de ces deux critères détermine la **priorité** des risques identifiés

Tableau de hiérarchisation des risques

	Faible (exceptionnelle)	Peu souvent	Peu souvent	Très souvent ou régulièrement
Très grave	P3	P2	P2	P1
Grave	P3	P3	P2	P2
Peu grave	P4	P4	P3	P3
Faible	P4	P4	P4	P4

P1 : priorité 1 | P2 : priorité 2 | P3 : priorité 3 | P4 : priorité 4

Du plus urgent P1 au moins urgent P4

Gravité

- Faible : sans arrêt de travail
- Peu grave : nécessite un arrêt de travail inférieur à 3 jours
- Grave : nécessite un arrêt de travail supérieur à 3 jours
- Très grave : lésion irréversible, maladie incurable, décès

Fréquence

- Très souvent ou régulièrement : au moins une fois par jour
- Souvent : une fois par semaine
- Peu souvent : une fois par mois
- Rare : une fois par an

Vous pouvez compléter ce classement par d'autres critères :

- le nombre de salariés exposés,
- les accidents du travail associés aux risques.

Important

L'avis des salariés et du médecin du travail reste essentiel dans la priorisation de ces risques.

Pour plus d'informations :

ED 6095 – INRS

ED 840 – Évaluation des risques professionnels INRS

Étape 5
Plan d'actions prévention

Fiche 2.1 : Le document unique

Objectif :

Le document unique doit indiquer des actions précises de prévention.

1. Identifier et valider les actions

L'analyse précise de la cause d'un risque d'accident, permettra d'identifier une ou plusieurs solutions efficaces et complémentaires. Exemple, le risque de chutes de cabine peut avoir plusieurs mesures de prévention :

- au niveau humain : la formation aux règles des 3 points d'appui,
- au niveau technique : le choix de modèle de tracteur plus ergonomique plus bas,
- au niveau organisationnelle : limiter le nombre de montées et de descente de la cabine.

Selon les principes généraux de prévention, prioriser les actions d'ordre technique et organisationnel :

Mesures techniques	Mesures organisationnelles	Mesures humaines
Supprimer ou remplacer ce qui est dangereux	Adapter et modification des méthodes de travail	Formation information Consignes de sécurité
Supprimer l'exposition en privilégiant les protections collectives	Règles d'achat de matériel et cahier des charges intégrant la S&ST	Affichages , flash info, application d'entreprise et réseau sociaux

Pour plus d'informations :

Article sur les chutes de cabine : comment agir ?
La mission prévention aft et carsat Bretagne
www.inrs.fr : Les principes généraux de la démarche de prévention

Étape 5
Plan d'actions prévention

Fiche 2.1 : Le document unique

2. Mettre en œuvre les actions de prévention

Le programme d'actions et mise en œuvre des actions de prévention, en fonction des priorités de risques, organise et planifie la mise en œuvre des actions de prévention :

- **QUI** : définir les personnes responsables de la mise en œuvre des mesures et à quelle échéance.
- **AVEC QUI** : identifier l'ensemble des acteurs internes ou externes concernés par ces mesures.
- **QUOI** : les consulter pour définir conjointement le cahier des charges de cette solution, c'est-à-dire l'ensemble des critères qui faciliteront la mise en œuvre et la pérennité de ces solutions identifiées et **validées** par les utilisateurs.
- **COMMENT** : à quelle échéance, dans quelle proportion d'investissement et de déploiement.

Modèle de tableau de plan d'actions

Unité de travail	Métier ou poste de travail	Risque identifié	Mesures techniques, humaines, organisationnelles			Indicateur de mise en œuvre	Responsable et délais

3. Pérenniser les actions de prévention

À partir des facteurs de protections relevés, le partage de bonnes pratiques entre les salariés est possible :

- dans un manuel de conducteur,
- intégrer ces données lors du processus d'intégration – formation des nouveaux arrivants.

Dialoguer avec vos clients, sur les risques identifiés :

- alimenter les protocoles de sécurité.

Important :

co construire ce plan d'action avec les partie prenantes de l'entreprise.
La direction doit participer et valider ce plan d'action , d'autant plus lorsque des investissement financiers sont nécessaires.

Fiche 2.1 : Le document unique

Les supports ressources pour identifier des mesures de prévention

Le Tutoprév' Accueil : des exemples de mesures de prévention par secteur d'activité.

Le guide l'INRS, ED 6189 – Rouler et manutentionner en toute sécurité

Il a pour objectif d'accompagner les entreprises TRM dans le choix d'équipements d'aide à la conduite et à la manutention des charges. Cela permet de :

- réduire les risques professionnels,
- réduire la pénibilité,
- favoriser le maintien en emploi des salariés,
- réduire la sinistralité matérielle et améliorer la performance.

Le site internet de la CARSAT Rhône Alpes vous accompagne dans l'identification des aides techniques et de leur enjeux santé et efficacité pour l'entreprise.

Plusieurs secteurs d'activités de transport ciblés : cargo, benne, frigo, citerne.

Des fiches « Techniques » et des fiches « Santé » pour évaluer rapidement les bénéfices des investissements réalisés par l'entreprise.

Pour plus d'informations :

http://www.transport-routier.carsat-ra.fr
ED 6189 Rouler et manutentionner : Guide de choix des équipements des poids lourds – INRS
TUTOPREV accueil et pédagogique , www.inrs.fr

DÉVELOPPER LA FORMATION TRANSPORT ET LOGISTIQUE AFT